

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE À LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL
900, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST, 5^e ÉTAGE
À QUÉBEC**

LE JEUDI 15 SEPTEMBRE 2005

Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 24 novembre 2005

Sont présents : M. Laurent McCutcheon, président

M^e Marie Beaudoin
M^e Gérald Bernard
M^e Monique Corbeil
M^e France Desjardins
M^e Jacques Forgues
M. Joseph Gabay
M^e Hélène Gouin
M. Jeannot Richard
M^e Andrée St-Georges

Sont absentes : M^e Micheline Bélanger
Mme Anne-Marie Lemieux
M^e Francine Fortin-Lacroix, secrétaire

Sont aussi présentes : M^e Sylvie Gosselin, avocate
M^e Sophie Vaillancourt, adjointe au président

Conseil de la justice administrative	Le 15 septembre 2005	Page 1 sur 9
---	----------------------	--------------

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
--------------------------------------	---------------

1.1 Ouverture de la séance

M. Laurent McCutcheon, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres, les remercie de leur présence et remercie M^e Andrée Saint-Georges d'accueillir le Conseil dans les locaux de la Commission des relations du travail pour la séance de ce jour.

M. McCutcheon informe les membres que M^e Francine Fortin-Lacroix est actuellement en vacances jusqu'au 19 septembre et qu'elle quittera définitivement le TAQ, de même que le CJA, le 14 octobre 2005, pour sa retraite.

Conformément à l'article 174 de la *Loi sur la justice administrative*, le président signera les documents officiels émanant du Conseil jusqu'à ce qu'un nouveau secrétaire soit nommé.

M^e Jacques Forgues, président du Tribunal administratif du Québec, informe les membres qu'il entend suggérer au ministre de modifier l'article 172 de la *Loi sur la justice administrative* afin que le secrétaire du Tribunal n'agisse plus comme secrétaire du Conseil.

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

M^e Andrée St-Georges, présidente de la Commission des relations du travail, demande qu'il soit discuté de la nomination au Conseil du membre de la Commission des relations du travail. Ce point sera traité au point « varia ».

Sur la proposition de M^e Gérald Bernard, appuyée par M^e Monique Corbeil, l'ordre du jour de la séance publique est adopté.

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance publique du 7 juin 2005

Sur la proposition de M. Jeannot Richard, appuyée par M^e Jacques Forgues, le procès-verbal de la séance publique du 7 juin 2005 est approuvé.

Conseil de la justice administrative	Le 15 septembre 2005	Page 2 sur 9
--------------------------------------	----------------------	--------------

1.4 Suivi et commentaires sur le projet de loi n° 103 intitulé *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives*

Le président du Conseil rappelle que l'adoption de principe du projet de loi a eu lieu le 1^{er} juin 2005 puis a été déferé à la Commission des institutions pour étude détaillée. Le Conseil a été invité par la Commission à présenter ses observations et a été entendu par celle-ci le 14 juin dernier. Le projet de loi a été adopté le 16 juin 2005 et entrera en vigueur à la date fixée par le gouvernement.

Comme indiqué à la lettre d'information adressée par le président aux membres du Conseil le 20 juin 2005, les modifications législatives adoptées tiennent pleinement compte des recommandations formulées par le Conseil. Ainsi :

- Le nouvel article 184.2 de la *Loi sur la justice administrative* prévoit la constitution, par le Conseil, d'un seul comité, formé de sept (7) membres, lequel sera chargé de statuer sur la recevabilité des plaintes concernant les *juges administratifs* des quatre tribunaux sous la juridiction du Conseil. Ce comité sera composé d'un pair en provenance de chacun des quatre tribunaux sur lesquels le Conseil a compétence et de trois citoyens;
- L'actuel article 180 de la loi, établissant que le code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec est édicté par le Conseil, demeure inchangé, alors que, dans le projet de loi initial, cette responsabilité devait être confiée au gouvernement;
- L'article 178 de la loi, prévoyant la responsabilité du Conseil de publier annuellement à la *Gazette officielle du Québec* la liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale de même que celle des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée, demeure inchangé. Le projet de loi initial prévoyait l'abrogation de l'article 178.

M^e Andrée St-Georges souligne la qualité de la prestation et des représentations faites au nom du Conseil devant la Commission. M. McCutcheon mentionne que des lettres de remerciement ont été acheminées aux groupes et individus étant intervenus devant la Commission en faveur du maintien du Conseil.

Les membres discutent de l'opportunité pour le Conseil d'intervenir auprès du ministre de la Justice afin de demander l'entrée en vigueur rapide des modifications apportées à la loi. Compte tenu de la nature des changements concernant le Conseil, il est décidé de ne pas initier une telle démarche. M^e Jacques Forgues, président du Tribunal administratif du Québec, informe le Conseil qu'il entreprendra une telle intervention auprès du ministre, au nom du Tribunal.

Toutefois, les membres sont d'avis qu'il y a lieu de sensibiliser le ministre quant à la nécessité de l'approbation rapide par le gouvernement du *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec*, adopté par le Conseil en janvier 2003.

Le Conseil adopte donc la résolution suivante :

Décision unanime du Conseil : Sur la proposition de M^e Jacques Forgues, appuyée par M^e France Desjardins, il est résolu de s'adresser au ministre de la Justice afin de lui demander de faire le nécessaire pour faire approuver le *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* dans les meilleurs délais.

Un historique des démarches et travaux concernant ce code de déontologie sera joint à la lettre adressée au ministre.

➤ **COMITÉ DE RÉVISION DES RÈGLES SUR LE TRAITEMENT D'UNE PLAINTÉ :**

L'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives* aura d'importantes conséquences sur les règles de traitement d'une plainte du Conseil.

Après discussions, il est décidé que les principes qui serviront à l'élaboration des règles de traitement d'une plainte par le nouveau comité sur la recevabilité devront être établis par le Conseil lors de sa prochaine séance.

Par la suite, les travaux du Comité déjà existant pourraient être relancés.

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
--------------------------------------	---------------

1.5 Sujets d'information

➤ **Entrée en vigueur du Code de déontologie des membres de la Commission des lésions professionnelles**

Le Code de déontologie des membres de la Commission des lésions professionnelles, qui sera appliqué par le Conseil, a été publié à la *Gazette officielle du Québec* du 17 août 2005 et est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2005.

Un exemplaire de ce Code est distribué aux membres du Conseil. Le texte sera aussi inséré au nouveau cahier de lois actuellement en préparation en vue de l'entrée en vigueur du projet de loi n^o 103.

➤ **Publication des listes adoptées par le Conseil (art. 178 L.j.a.)**

Les listes adoptées par le Conseil lors de la dernière séance ont été publiées à la *Gazette officielle du Québec* du 18 juin 2005. Ces listes et les listes plus détaillées, comprenant la description du mandat des ministères et organismes, sont aussi rendues publiques sur le site Internet du Conseil, comme l'année dernière.

Un exemplaire des listes publiées à la *Gazette officielle* est distribué aux membres du Conseil.

➤ **Invitation au Colloque 2005 de la Conférence des juges administratifs du Québec**

Le 1^{er} septembre 2005, la Conférence des juges administratifs du Québec, par l'entremise de son président, M. Jacques Prémont, faisait parvenir au président du Conseil une invitation s'adressant aux membres du Conseil et à ses collaborateurs, souhaitant leur participation à un Colloque devant se tenir les 10 et 11 novembre 2005, à Boucherville.

Un exemplaire de la lettre d'invitation est distribué aux membres. Le programme du Colloque sera acheminé à ceux-ci dès qu'il sera disponible.

Conseil de la justice administrative	Le 15 septembre 2005	Page 5 sur 9
--------------------------------------	----------------------	--------------

➤ **Participation à la session de formation à l'intention des nouveaux membres des tribunaux administratifs**

Le Conseil a été invité par le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif à participer à la session de formation organisée par celui-ci pour les nouveaux membres des tribunaux administratifs. Cette formation se tiendra les 18, 19 et 20 octobre prochains, à Montréal.

M^e Sophie Vaillancourt se joindra donc à M^e Louis Sormany, secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation du ministère du Conseil exécutif, pour la formation portant sur l'éthique et la déontologie.

➤ **Revue de presse**

Présentation : M^e Sylvie Gosselin

M^e Gosselin présente les articles de presse, la doctrine et la jurisprudence récente relatifs aux activités du Conseil.

1.6 Calendrier des séances

Les séances à venir sont fixées jusqu'au 19 janvier 2006. Il est proposé d'y ajouter la date du 16 mars 2006. Elle se tiendra à Québec.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 24 novembre 2005, au siège du Conseil, à Québec.

1.7 Questions diverses de la séance publique

➤ Nomination de nouveaux membres au Conseil

M^e Andrée St-Georges expose les démarches qu'elle a entreprises, sans succès, afin que le gouvernement procède à la nomination au Conseil du membre de la Commission des relations du travail ayant été choisi après consultation des commissaires. Une lettre en ce sens a aussi été transmise au ministre par le président de l'Association des commissaires.

Il est convenu que M. Laurent McCutcheon s'adressera aussi au ministre pour lui rappeler la situation quant à la nomination de membres au Conseil.

Fin de la séance publique à 9 h 40.

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 7 juin 2005 et pour l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Adoption de l'ordre du jour de la séance à huis clos

Sur la proposition de M^e Marie Beaudoin, appuyée par M. Joseph Gabay, l'ordre du jour de la séance à huis clos est adopté.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 7 juin 2005

Sur la proposition de M^e Gérald Bernard, appuyée par M^e Monique Corbeil, le procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 7 juin 2005 est approuvé.

Suivi des enquêtes dans les dossiers n^{os} 136 et 186**Dossier n^o 136 :**

Il n'y a eu aucun développement dans ce dossier depuis la dernière séance. Les avis de convocation ont été transmis aux parties et à leurs procureurs pour l'audience devant être tenue le 28 octobre 2005, à Québec.

Dossier n^o 186 :

L'audience du comité d'enquête est fixée au 20 octobre 2005, à Québec.

État des dossiers de plaintes

Des 216 plaintes déposées depuis la création du Conseil, 32 sont actuellement en traitement :

- Deux plaintes font l'objet d'un comité d'enquête, soit les dossiers n^{os} 136 et 186;
- quinze plaintes sont à l'ordre du jour de la présente séance (dossiers n^{os} 183, 187, 192, 194 à 202, 205, 206 et 210);
- les dossiers sont incomplets pour l'examen des plaintes n^{os} 189, 190, 203, 204, 207 à 209 et 211 à 218.

Examen des plaintes n^{os} 183, 187, 192, 194 à 202, 205-206 et 210

- Une plainte est déclarée recevable au sens de l'article 186 de la *Loi sur la justice administrative* et un comité d'enquête est constitué;
- dix plaintes sont déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative*;
- dans quatre dossiers, l'examen de la recevabilité de la plainte est remis à la prochaine séance du Conseil.

Levée de la séance à huis clos à 12 h 50.

Le président,



Laurent McCutcheon